

**DELIBERATION N° 2024 - 003  
DE LA COMMUNE DE REOTIER  
Séance du 09 février 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Et le neuf février

A 19 h 15 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

**Date de la convocation** : 02 février 2024

**Nombre de Conseillers** :

**En exercice** : 11

**Présents** : 09

**Votants** : 10

**Étaient présents** : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Antoine GRAZIANO, Michel COLLOMB, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Joël GAUTHIER

**Absent** : Hervé CASTILLO

**Damien GANDELLI a donné procuration à Antoine GRAZIANO**

**Secrétaire de séance** : Michel MOURONT

**Objet** : **Projet d'aménagements d'espace public – Végétalisation - Création d'un lieu intergénérationnel – Programme Village d'Avenir - Demande de subventions.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la démarche volontaire d'un groupe de jeunes habitants motivés de la commune qui souhaiteraient disposer d'un local sur le territoire communal.

Un premier échange s'est déroulé en décembre en présence de quelques élus puis plus récemment une seconde réunion a eu lieu lors de la rencontre avec les différentes associations de la commune. Ces échanges constructifs ont permis de faire un point sur les demandes et souhaits des différents intervenants au sein de la vie associative de la commune.

La commune de Réotier ne dispose pas à ce jour d'un local qui pourrait être dédié aux rencontres intergénérationnelles. Ce projet aurait pour objectif l'occupation mixte, intergénérationnelle et apaisée de l'espace public, ainsi qu'une amélioration du cadre de vie. Les projets développés dans l'espace public peuvent être de plusieurs types : animation et événementiel permettant de renforcer le lien social de proximité, embellissement et végétalisation permettant de valoriser des espaces et d'y amener de nouveaux usages.

Ce projet réfléchi est constitutif du vivre ensemble et des relations humaines active les échanges entre habitant, et favorise les transmissions entre générations.

Monsieur le Maire, après avis du conseil municipal lors de la réunion de bureau du 29 janvier 2024 propose le plan de financement suivant :

**Plan de financement du projet**

Dépenses	Montant HT	Recettes		
Construction et aménagement du bâtiment et des abords	239 890 €	Conseil Régional	50 978 €	20 %
Imprévus	15 000 €	Etat DETR/DSIL	101 956 €	40 %
		Conseil Général	50 978 €	20 %
		Autofinancement communal	50 978 €	20 %
TOTAL	254 890 €	TOTAL	254 890 €	

**Après délibération, le Conseil Municipal : 10 Pour - 0 Contre - 0 Abstention**

- **APPROUVE** le projet de travaux de construction d'un espace intergénérationnel, et précise que les crédits seront ouverts au budget primitif 2024,
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 254 890 € HT, ainsi que le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès des différents financeurs,
- **AUTORISE** monsieur le maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Marcel CANNAT

